

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

A 17 H 00

- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2022 ;
- Installation d'un nouveau Conseiller Municipal dans l'ordre de son élection ;
- Désignation d'un nouveau membre :
 - Commission de délégation de service public local ;
 - Commission consultative des services publics locaux ;
 - Commissions facultatives des Affaires Scolaires et des Sports ;
- Caisse d'Allocations Familiales de Loir et Cher :
 - Convention Territoriale Globale entre la Ville, la C.A.F. et la C.C.R.M. ;
 - Conventions d'objectifs et de financement pour l'Espace Saint Exupéry ;
- Renouvellement de la convention constitutive du Conseil Départemental de l'Accès au Droit ;
- Opérations foncières - Cessions :
 - Alignement à l'angle de la rue des Vitrés et l'avenue de Blois ;
 - Terrains rue du Village des Papillons ;
 - Projet d'implantation d'une clinique vétérinaire - Rue de Veilleins ;
 - Projet d'implantation d'un cabinet comptable - Place des Déportés ;
 - Régularisation du foncier du Collège Maurice Genevoix ;
- Dénomination de rue ;
- Garantie d'emprunt - Loir et Cher Logement : construction de 8 logements situés rue du 8 Mai ;
- Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois :
 - Modalités de reversement de la taxe d'aménagement ;
 - Approbation du rapport de la CLECT ;
- Ajustement et mise en place d'autorisations de programme/crédits de paiement ;
- Admission en non-valeur de créances éteintes ;
- Constitution et réajustement de provisions pour risques ;
- Subventions aux associations ou autres organismes :
 - Versement de subventions exceptionnelles :
 - Association Sportive et Culturelle Ecole Maternelle du Bourgeau ;
 - Ecole Notre Dame ;
 - Versement de subventions complémentaires :
 - Groupement Philatélique ;
 - Secours Populaire ;
 - Maison des Jeunes et de la Culture ;

- Convention avec le Conseil Départemental pour le contrôle des installations d'assainissement non-collectif ;
- Personnel communal :
 - Modification du tableau des effectifs ;
 - Rémunération de vacances ;
 - Désignation du Directeur de la régie des transports ;
 - Remboursement de frais résultant du mandat spécial de Monsieur le Maire ;
- Décisions modificatives pour 2022 :
 - n° 2 du budget Principal ;
 - n° 1 du budget annexe Eau ;
 - n° 1 du budget annexe Assainissement ;
- Validation des comptes rendus et rapports annuels d'activité 2021 des délégations de service public et commission :
 - Eau potable et assainissement ;
 - Camping ;
 - Gaz ;
 - Commission consultative des services publics locaux ;
- Communication des rapports des représentants de la commune aux conseils des E.P.C.I. et des S.E.M. auxquels elle adhère pour 2021 :
 - Territoires Développement ;
 - Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois ;
- Questions diverses.